

ZOOM sur le Pôle Eau & Environnement

Edito



Le sujet des émissions de polluants atmosphériques est un sujet d'actualité en matière de législation dans l'agenda public français et européen. La révision du Plan de Protection Atmosphérique de la Métropole, l'instauration de Plan Climat Air et Energie à l'échelle des collectivités, en sont des exemples sur notre département. La gestion des déchets verts, la réduction du brûlage agricole, l'adaptation des labours, voilà autant de réponses que propose la profession agricole pour la prise en compte de la qualité de l'air dans les pratiques agricoles. La clé de la réussite, c'est la mise en place de mesures volontaires dans un esprit gagnant/gagnant !

Nicolas SIAS, élu à la Chambre d'agriculture 13.

En bref...

Appel à Propositions 2020 GIEE et Groupes 30 000

La DRAAF PACA lance l'appel à propositions concernant les collectifs d'agriculteurs en transition agroécologique GIEE et groupes 30 000 pour 2020 :

Cet appel vise à :

- soutenir l'émergence de nouveaux collectifs GIEE ou groupes 30 000,
- reconnaître des groupes d'agriculteurs s'engageant dans la tran-

sition agro-écologique en tant que nouveaux GIEE ou groupes 30 000,

- appuyer l'animation des groupes d'agriculteurs reconnus ou en cours de reconnaissance en tant que GIEE ou 30 000.

Vous trouverez ci-dessous le lien vers le site de la DRAAF indiquant les procédures et informations permettant de candidater à l'appel à propositions :

draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Nouvel-article,2156

Les candidatures doivent être déposées **avant le 04 avril 2020**.

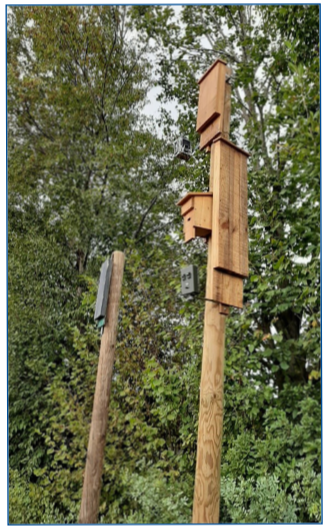
Chiffre clef

10 000 €

c'est le budget que la Compagnie Nationale du Rhône a alloué en 2019 pour financer des aménagements dédiés à la biodiversité fonctionnelle (haies, nichoirs, enherbements).

Votre contact : **Thibault JUVENAL** : 04 42 23 86 66 - t.juvenal@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Le Service Agroécologique et Économique : SAE²



Le projet SAE² a pour objectifs d'évaluer la biodiversité fonctionnelle sur les exploitations agricoles, de proposer des moyens pour la développer et à terme, de mesurer les services économiques qu'elle peut apporter.

Ce projet est soutenu par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Une phase de diagnostic est en cours sur 35 exploitations agricoles, principalement en arboriculture, viticulture et grandes cultures. Ces diagnostics permettent d'évaluer la biodiversité existante, d'identifier les principaux problèmes de ravageurs et d'adventices et de les mettre en lien avec les pratiques agricoles.

Dans la suite de ces diagnostics, une série de mesures, pratiques et aménagements favorables à la biodiversité est proposée aux exploitants en fonction de leur contexte : maintien et développement des haies, développement des enherbements (intercultures, inter-rangs, bordures de parcelles), nichoirs à oiseaux, à pollinisateurs, gîtes à chauves-souris... En 2019, un partenariat avec le Groupe Chiroptères Provence (GCP) et Agroof, bureau d'études spécialisé en agroforesterie a été mis en place pour répondre au mieux aux besoins pour la plantation de haies et l'installation de gîtes et nichoirs à chiroptères.

Dès début 2020, la phase opérationnelle va permettre de :

- Planter 1 300 mètres de haies composites,
- Semer 75 ha de cultures intermédiaires (engrais verts),
- Installer plus de 150 nichoirs et gîtes pour les oiseaux et chiroptères (chauves-souris),
- Installer 2 plateformes à cigognes.

En parallèle, un suivi des aménagements mis en place et de l'évolution de la biodiversité sera effectué en s'appuyant notamment sur l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB), Biodiviti ou d'autres protocoles.

Votre contact : **Thibault JUVENAL** : 04 42 23 86 66
t.juvenal@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Témoignage

Christophe Mandrolini



Riziculteur en Camargue, j'ai grandi au milieu d'un territoire naturel sauvage.

Le métier d'agriculteur consistait à gérer au mieux un potentiel de production tout en luttant contre des éléments naturels. Avec des réglementations contraignantes, des impasses techniques sont apparues. Aujourd'hui, repenser notre métier devient donc nécessaire, nous ne devons plus lutter contre les éléments naturels mais avec eux. L'expérience que nous menons avec le Groupe Chiroptère de Provence en est un témoignage : en présence de chauves-souris près de nos parcelles, nous avons constaté que les dégâts liés aux insectes sur la culture du riz, étaient considérablement réduits.

Lorsque des solutions techniques et écologiques pertinentes, comme l'installation de nichoirs pour chauve-souris, nous sont proposées, nous entrons dans une démarche gagnant-gagnant que j'apprécie beaucoup et qui devrait permettre d'inspirer d'autres fondations.

Qu'est-ce qu'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) ?

Ce sont des plans d'actions, arrêtés par les préfets de département, qui ont pour objectifs de réduire durablement les émissions de polluants atmosphériques et de maintenir ou ramener les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées par le code de l'environnement.

Les organismes qui participent à ces PPA sont nombreux et représentent tous les corps de métiers qui peuvent avoir un impact sur la qualité de l'air. On y trouve des représentants du secteur des transports routier, maritime et aérien, des représentants du secteur du commerce, des représentants du secteur agricole, les services de l'État ou encore AtmoSud qui est chargée du suivi de la qualité de l'air.

Ces organismes s'engagent à mettre en place des mesures qui vont permettre de respecter les seuils de pollution de l'air.

Le PPA des Bouches-du-Rhône est actuellement en révision car des dépassements de seuil sont encore constatés.

La Chambre d'agriculture participe à cette révision, car l'agriculture contribue pour une faible partie aux émissions de particules, notamment lors de brûlage de déchets agricoles.

Elle a donc accueilli un des ateliers techniques en 2019 (gestion des déchets agricoles et réduction du brûlage). Les ateliers ont ensuite été suivis de propositions de projets qui seront étudiés et validés en comité de pilotage. Enfin, les projets seront soumis à enquête publique puis à approbation par arrêté préfectoral à la fin de l'année 2020.



La Chambre a également proposé des projets de développement de la valorisation des déchets agricoles pour réduire le brûlage tout en améliorant la gestion de la matière organique des sols. On retrouve par exemple le projet Agr'Air. Sont aussi prévus des projets de développement du broyage et compostage des déchets agricoles ainsi que la mise en place d'une plateforme d'échanges de ces déchets entre agriculteurs, professionnels du paysage et particuliers

Votre contact : **Romain GATEAU** : 04 42 23 86 42 - 06 33 11 58 28
r.gateau@bouches-du-rhone.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture & vous

Vos prochaines formations

Évoluer vers la certification Haute Valeur Environnementale

À la demande, 3 ou 5 jours, formation en partie à distance.

Conduire son verger en Agriculture Biologique et objectiver le changement climatique

2,5 jours : les 11 et 19 mars 2020. Formation en partie à distance et à La Pugère, à Mallemort.

Planter et conduire une culture de chanvre en Camargue

3,5 jours dont 2 jours collectifs, 3 heures en digital et 2 demi-journées : à partir du 25 mars 2020. Formation en partie à distance et au Syndicat du Riz Arles.

Découvrez l'ensemble de nos formations sur www.chambre-agriculture13/vous-etes-agriculteur/vous-former

Des prestations sur mesure

Nous vous accompagnons pour la gestion de vos déchets :

- Plan et bilan d'épandage d'effluents de caves et moulins ;
- Gestion des déchets non organiques ;
- Gestion et valorisation des déchets verts ;
- Gestion des effluents phytosanitaires.

Contactez le Pôle Eau et Environnement : 04 42 23 86 24

Découvrez l'ensemble de notre offre de services, contactez-nous au : 04 42 23 06 11 ou accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr



Retrouvez la page facebook de la Chambre d'agriculture sur www.facebook.com/agri13

Chambre d'agriculture 13. 22, rue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 01
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (vendredi 16h30).
www.chambre-agriculture13.fr



La certification vous assure la qualité de notre service.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multistates porté par l'APCA.